



Mercredi 25 novembre 2020

Le CNPA salue la réouverture des commerces le 28 novembre, indispensable à la reprise économique des services de l'automobile

Le président de la République a annoncé, lors de son allocution du 24 novembre, un allègement progressif des mesures de confinement en fixant un calendrier des prochaines étapes jusqu'au 20 janvier. Les commerces seront autorisés à ouvrir dès le samedi 28 novembre au matin, dans le cadre d'un protocole sanitaire renforcé. Le confinement sera définitivement levé le 15 décembre si l'ensemble des conditions sanitaires sont réunies et les objectifs du Gouvernement atteints. Le CNPA se félicite des perspectives présentées par le Président de la République pour les prochaines semaines. La réouverture des commerces est très attendue des professionnels, en particulier des concessions automobiles et des auto-écoles.

Le CNPA reste toutefois dans l'attente de clarifications pour la réouverture des écoles de conduite, qui fait l'objet de discussions ce jour au Gouvernement, comme énoncé ce matin par le Ministre, Bruno Le Maire. Le CNPA demande instamment au Gouvernement d'acter leur réouverture, de façon à dispenser les cours de conduite nécessaires au passage des examens du permis de conduire.

Le Président de la République l'a confirmé hier soir : les commerces pourront rouvrir à partir du samedi 28 novembre, l'autorisation d'ouverture allant jusqu'à 21h, sous condition d'un protocole sanitaire plus strict et dont la publication devrait intervenir très prochainement. Si le Premier Ministre doit détailler les modalités pratiques de ces ouvertures, ce jeudi, le CNPA accueille très favorablement ces annonces, qui permettront de redonner du souffle aux entreprises avant les fêtes de fin d'année et un cap pour les prochaines semaines.

Les concessions automobiles seront ainsi autorisées à ouvrir dès le samedi 28 novembre au matin, permettant d'apporter une bouffée d'air à ces entreprises dont l'activité a chuté depuis un mois, malgré la mise en place du « click and collect », et après un premier confinement très difficile. Alors que le niveau des stocks de véhicules dans les concessions a atteint le même niveau qu'à l'issue du premier confinement, la réouverture des showrooms est indispensable pour permettre aux entreprises d'écouler ces véhicules et entrevoir un espoir de retour à une activité normale d'ici la fin de l'année.

Le CNPA est dans l'attente d'une clarification rapide par le Gouvernement sur le travail dominical. Il s'agit de permettre aux entreprises de rattraper le chiffre d'affaires perdu en novembre, et leur donner plus de souplesse dans la reprise de leur activité. Il s'agit d'une condition fondamentale pour relancer l'activité automobile de façon effective et efficace, alors que le marché pourrait atteindre une baisse de 30 % sur l'ensemble de l'année 2020.

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUÉS ET DOSSIERS DE PRESSE SUR WWW.CNPA.FR, RUBRIQUE « PRESSE »

S'agissant des écoles de conduite, le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, s'est exprimé à ce sujet ce matin en indiquant qu'il souhaite « *une reprise au plus tôt* » et « *la plus rapide possible* ». **Le CNPA demande instamment au Gouvernement qu'il communique dans les meilleurs délais une date de réouverture des auto-écoles**, qui ne sont à ce stade autorisées à ouvrir que pour assurer les épreuves du permis de conduire. A l'instar de l'autorisation d'ouverture accordée aux autres secteurs commerciaux, les auto-écoles de proximité souhaitent être autorisées à poursuivre leur activité, de façon à dispenser les cours de conduite nécessaires au passage de l'examen du permis de conduire.

Le CNPA rappelle à cet égard que la profession a établi un strict protocole sanitaire afin d'assurer la poursuite des examens en toute sécurité pour les élèves, les inspecteurs et les examinateurs. Ce protocole sanitaire a démontré son efficacité et permet de justifier la réouverture de ces commerces afin de préparer au mieux les élèves et limiter le risque d'échec qui conduirait à un allongement supplémentaire des délais du permis.

Le CNPA poursuivra ses discussions avec le Gouvernement dans les tous prochains jours pour obtenir les clarifications et les précisions utiles, de façon à redonner un cadre de confiance aux entreprises nécessaire à la reprise et à la poursuite de leur activité. Le Premier ministre, Jean Castex, s'exprimera ce 26 novembre sur les conditions du déconfinement.

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 142 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.